L'ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 1981-1982

Siège social: 50 ouest, boul. Crémazie,
suite 921, Place Crémazie
Montréal Québec H2P 2T6
Tél.: 1-514-382-5821

RAPPORT ANNUEL DE

L'ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUÉBEC

1981-1982

Québec, mai 1982

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée Nationale
Gouvernement du Québec
Québec, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des Chiropraticiens du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre responsable de l'application
du Code des professions,

Camille Laurin

Montréal, mai 1982

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application
du Code des professions
Gouvernement du Québec
Québec, Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des professions (1973, chap. 43), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des Chiropraticiens du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Antoine Mosca, d.c.

Montréal, mai 1982

Me André Desgagné
Président
Office des professions du Québec
930, Chemin Ste-Foy, Bur. 780
Québec, Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des Chiropraticiens du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Antoine Mosca, d.c.

MEMBRES DU BUREAU

COMITE ADMINISTRATIF

MOSCA, Antoine, président

VEZINA, Michel, vice-président

CHARLAND, Daniel, secrétaire-trésorier

BERUBE HAMEL, Louise, administrateur

FORGET, Pierrette, représentant du public

AUTRES ADMINISTRATEURS

ARGUIN, Gaston

BERUBE, Gérard

BOISVERT, Benoist

BOISVERT, Laurent

DIONNE, Sylvie

LACASSE, André

LAROCHE, Jacques

MORIN, Louis-Philippe

PAILLE, Claude

ROY, Roger

ROBERGE, Véronique

TOUCHETTE GIGUERE, Lucille

EMPLOYES PERMANENTS AU 31 MARS 1982

RACINE, Nicole, secrétaire administratif

GIGUERE, Denise, secrétaire

TREMBLAY, Johanne, secrétaire

LISTE DES COMITES

ADMISSION

AUDETTE, André (responsable)
CHEVREFILS, Daniel
LEMIEUX, Pierre

SUPPLEANTS

PAQUIN, Pierre
ST-GERMAIN, Daniel

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

BOISVERT, Benoist (directeur)
ARGUIN, Gaston
LAROCHE, Jacques
ROBERGE, Véronique

RADIOLOGIE

BOISVERT, Laurent (responsable)
BERUBE, Gérard M.
DARGIS, Jacques R.

SYNDIC

LAMY, Raymond

ARBITRAGE DES COMPTES

ARGUIN, Gaston
LACASSE, André

INSPECTION PROFESSIONNELLE

DARGIS, Jacques R. (responsable)
LABREQUE, Charles
PAILLE, Claude

DISCIPLINE

PARIS, Denis (secrétaire)

EDUCATION CONTINUE

BROUILLET, François (responsable)
DIONNE, Sylvie

RAPPORT DU PRESIDENT

L'année administrative qui vient de se terminer à l'Ordre a été marquée surtout par la paix qui a régné entre l'administration et les membres. Cette année qui avait débuté avec certaines difficultés de mise en place du nouveau Bureau de 17 membres, s'est quand même déroulée dans l'harmonie, harmonie dont nous vous sommes en grande partie redevable et pour laquelle je vous remercie.

La même atmosphère de cordialité et de collaboration a marqué nos relations avec l'Office des Professions du Québec. C'est ainsi que nous avons pu finaliser 3 nouveaux règlements: le règlement concernant les modalités d'élections qui est entièrement nouveau et qui présente plusieurs améliorations par rapport à l'ancien; le règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle ainsi que le règlement concernant la tenue des dossiers et les cabinets de consultation. Ce dernier règlement nous est apparu fort nécessaire tant du point de vue de la protection du public que pour la protection de nos membres lorsqu'ils sont appelés à justifier leurs actes et leurs honoraires, notamment devant les tribunaux.

Certains grands dossiers de l'Ordre ont également fait l'objet de discussion entre l'Office des Professions et vos représentants. Il s'agit des dossiers concernant les spécialités, l'acupuncture et l'appellation «docteur». Ces dossiers dont l'objet est d'obtenir des modifications de la Loi sur la Chiropratique devraient donner lieu à une prise de position officielle de l'Office au cours de l'automne prochain, selon l'échéancier qui nous a été fourni par Me André Desgagné, président de l'Office des Professions. Pour notre part, nous avons l'intention de continuer nos pourparlers de façon intensive avec l'Office des Professions au cours de l'été.

J'ai eu le plaisir, au cours de l'année écoulée, de représenter l'Ordre au sein du Conseil Interprofessionnel du Québec (C.I.Q.). Ces rencontres avec les représentants d'autres corporations professionnelles, se sont avérées fort intéressantes en ce qu'elles m'ont permis de constater d'une part que nous ne sommes pas les seuls à devoir faire face à certains problèmes et à réaliser d'autre part que certaines de nos préoccupations sont communes à d'autres professions, ce qui pourrait le cas échéant, donner lieu à des actions ou à des prises de position concertées.

Depuis plusieurs années, de nombreux chiropraticiens éprouvaient de grandes difficultés à consulter et à obtenir copie des dossiers médicaux de leurs patients. Même avec une autorisation écrite de leurs patients, il leur arrivait d'essuyer des refus catégoriques de la part de certains centres hospitaliers ou de C.L.S.C. à leurs demandes d'obtenir copie des dossiers. Grâce aux efforts des docteurs Paul Martin, d.c. et Michel Jalbert, d.c., une opinion juridique officielle a été émise par Me Danielle Houde du Ministère des Affaires Sociales du Québec confirmant le droit du chiropraticien en tant que professionnel de la Santé, d'obtenir avec l'autorisation écrite de son patient une copie du dossier médical et des radiographies de ce dernier. Le chiropraticien peut aussi, il va sans dire, consulter sur place le dossier de son patient si celui-ci l'y autorise.

En ce qui concerne le dossier chiropratique d'un patient, il est important de noter que les informations qui s'y trouvent appartiennent au patient. Il s'en suit que le chiropraticien doit en tout temps respecter le droit de ce dernier d'en prendre connaissance et d'en obtenir copie (y compris copie des radiographies) sur paiement des frais de photocopies par le patient.

Au cours de cette année, j'ai pu me rendre compte de l'importance que revêt la solidarité et l'unification des membres d'une profession. Mes discussions avec les représentants des corporations professionnelles au C.I.Q. ainsi que l'étude de certains problèmes inhérants au système professionnel actuel, m'ont convaincu qu'il est primordial que des efforts soient faits par tous et chacun d'entre nous afin que notre profession soit unifiée tant du point de vue de son exercice qu'au point de vue de la solidarité de ses membres.

Pour ce faire, deux moyens s'offrent aux chiropraticiens: premièrement, l'utilisation quotidienne du Manuel des Actes et Services Chiropratiques publié par l'Association des Chiropraticiens du Québec et approuvé par l'Ordre, devrait contribuer grandement à l'unification des actes posés par tous les chiropraticiens. Il s'en suivrait une meilleure compréhension par le public des bienfaits de la chiropratique par la supression des divergences de pratiques qui existent dans notre profession. A cet effet et ainsi que nous vous en avons fait part dans notre dernier chiromédia, l'Ordre a vu au remplacement des anciens formulaires d'assurance par de nouveaux formulaires conformes à la terminologie et à la codification du Manuel des Actes et Services Chiropratiques.

Pour ce qui concerne la solidarité des chiropraticiens, celle-ci devrait se faire au sein de l'Association des Chiropraticiens du Québec, organisme mis sur pied par le législateur en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels pour défendre et assurer les intérêts moraux, sociaux, éducatifs et économiques des professionnels. Il est important de noter que l'Association a tous les pouvoirs nécessaires pour assurer pleinement les intérêts de ses membres mais elle n'aura les moyens de le faire que dans la mesure où elle pourra compter sur la participation et sur l'appui total des chiropraticiens. La solidarité est un point essentiel du développement de toute profession et il est important que chacun de nous y contribue pour le plus grand bien du public et de notre profession.

Je ne saurais parler de l'harmonie qui a régné à l'Ordre au cours de l'année écoulée sans souligner l'important travail accompli par les membres de notre personnel permanent. Mme Nicole Racine, directeur général, Mlle Denise Giguère et Mlle Johanne Tremblay, secrétaires, ont su grâce à leur expérience et à leur travail, assurer la continuité et la bonne marche de l'administration de l'Ordre.

Dans le cours de ses fonctions le syndic de l'Ordre a été appelé à mener une enquête sur l'activité des orthothérapeutes à travers le Québec. C'est ainsi qu'il a pu constater que ces personnes exercent illégalement la chiropratique et posent des actes qui sont dangereux pour le public, tant à cause du manque de formation des orthothérapeutes qu'en raison des mauvaises conditions dans lesquelles ils sont posés. Il nous apparaît donc important, en application des articles 23, 188 et 189 du Code des Professions, de réprimer l'exercice illégal de la Chiropratique par les orthothérapeutes en déposant devant les tribunaux des plaintes pénales contre ces personnes.

Au cours de l'année écoulée, deux jugements ont été rendus impliquant la profession Chiropratique. Le premier, rendu par la Cour d'Appel du Québec dans l'affaire Fortier contre Altho, nie le pouvoir du chiropraticien d'évaluer l'atteinte à l'intégrité physique de son patient. Ce jugement nie également le bien-fondé de traitements chiropratiques rendus sans prescriptions médicales, méconnaissant ainsi le statut de professionnel de premier contact du chiropraticien.

Ce jugement a été porté à notre connaissance trop tard pour que nous puissions interjeter appel à la Cour Suprême du Canada; nous devrons donc essayer de le renverser par une autre jurisprudence.

Le second jugement rendu cette année concernant la chiropratique de façon particulière a été rendu par le Juge Johnson dans l'affaire de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec contre Claude Philippon, d.c. Ce jugement qui aurait pu, selon le libellé de la plainte, porter grandement ombrage à l'exercice de la chiropratique, semble avoir pris en considération les représentations soumises par l'Ordre dans 2 mémoires et n'affecte comme tel, aucun aspect de l'exercice de la chiropratique. Il a cependant été porté en appel par le procureur du Docteur Philippon auquel nous avons proposé notre collaboration à titre d'intervenant.

Je termine le présent rapport en vous conviant à la prochaine Journée Chiropratique qui aura lieu le 20 novembre 1982 à Montréal. Cette journée à laquelle seront invités des conférenciers versés dans divers aspects de notre profession, offrira un éventail de conférences des plus intéressantes.

Des renseignements supplémentaires vous seront bientôt transmis, concernant l'endroit et l'heure exacte de cette prochaine Journée Chiropratique. Je compte vous y rencontrer tous et recevoir ainsi un témoignage de votre intérêt et de votre solidarité envers notre profession.

Le Président,

Antoine Mosca, d.c.

ADMISSION

M. Antoine Mosca, d.c.
Président
Ordre des Chiropraticiens du Québec
Montréal, Québec

Objet: Rapport annuel

Monsieur le Président,

Il me semble que le fait le plus significatif à souligner cette année, se trouve dans l'amélioration constante de la scolarité des candidats intéressés à l'étude de la chiropratique.

Nous constatons qu'au moins la moitié de ces étudiants possède non seulement le D.E.C. Sciences Santé requis, mais en plus quelques années d'études universitaires ou un degré à ce niveau. Ceci est tout à l'honneur de notre profession; pouvoir ainsi recruter de futurs chiropraticiens en grande partie parmi les rangs universitaires.

Les entrevues du comité d'admission se maintiennent à un nombre très encourageant. Les critères de sélection des futurs candidats demeurent sensiblement les mêmes: D.E.C. Sciences de la Santé ou son équivalent avec moyennes se situant au moins parmi la moitié supérieure de la classe. Comme par le passé, les cours suivants sont exigés:

Biologie 301 - 401
Chimie 101 - 202 - 302
Mathématiques 103 - 203
Physique 101 - 201 - 301
Psychologie 3 cours de base (ou 4 cours de philosophie + 1 cours de psychologie)

Il est à remarquer que ces trois cours de psychologie sont nouvellement exigés par les collèges chiropratiques américains.

L'étudiant qui désire poursuivre son cours en chiropratique dans un collège américain doit aussi réussir avec succès le «TOEFL Test» (Test of English for Foreign Languages), qui se tient à tous les deux (2) mois à l'Université de Montréal. Si, au contraire, le candidat choisit le collège Memorial de Toronto, il doit posséder des connaissances suffisantes de l'anglais parlé et écrit pour réussir ses études sans difficulté à cet égard.

Le comité d'admission doit aussi préparer les examens d'admission à l'exercice de la chiropratique au Québec. Ces examens ont lieu bi-annuellement (juin et décembre) à l'Université de Montréal et sont échelonnés sur une période de deux ou de trois jours. Seulement un candidat possédant préalablement un doctorat en chiropratique d'un collège reconnu par l'Ordre peut se présenter à cet examen de licence. Le cours de chiropratique est actuellement d'une durée minimum de quatre à cinq années, dépendant de l'institution concernée.

Le premier volet comprend les examens écrits:

Sujets habituels:

- Anatomie générale
- Anatomie colonne vertébrale
- Biochimie - Chimie
- Diagnostic
- Pathologie
- Physiologie
- Radiologie

Le deuxième volet comprend les examens oraux:

- Tests neurologiques
- Tests orthopédiques
- Réflexes
- Pathologie
- Diagnostic
- Techniques chiropratiques
- Nutrition
- Interprétation
- Règlements de l'Ordre - Jurisprudence

Le troisième volet comprend l'examen oral de radiologie:

- L'examen oral de radiologie en plus de l'examen écrit de radiologie, donnent droit à l'octroi du permis de radiologie. Ces examens relèvent du comité de radiologie de notre corporation.

Le calibre de nos gradués s'améliore constamment. Il va sans dire que l'objectif du comité tend toujours vers l'amélioration de la qualité de nos futurs chiropraticiens et cela pour la plus grande protection du public. Nous sommes très fiers de pouvoir vous assurer, Monsieur le le Président, que ce noble but est actuellement atteint et que grâce à l'excellence de la scolarité de nos futurs candidats et à l'amélioration constante de l'enseignement théorique et pratique de nos institutions chiropratiques, l'avenir de notre profession nous paraît des plus prometteur.

STATISTIQUES

Du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

Candidats éligibles après entrevue : 60

Candidats ayant réussi les examens du Québec: 26

Espérant le tout conforme à la loi et aux règlements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le comité d'admission,

André Audette, b.a.,d.c. responsable
Daniel Chèvrefils, d.c.
Pierre Lemieux, d.c.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

M. Antoine Mosca, d.c.
Président
Ordre des Chiropraticiens du Québec
Montréal, Québec

Objet: Rapport annuel

Monsieur le Président,

Le comité a débuté ses activités pour l'année 81-82 sous le signe de l'austérité. En effet, un budget de quelques milles dollars ne nous permettant aucun projet d'envergure, nous nous sommes donc efforcés de rester dans ce cadre restreint de nos finances. Les premiers mois en ont été de réflexion.

Une seule réunion s'est faite en dehors des assemblées régulières du Bureau, soit celle du Manoir Delage, au Lac Delage, le 16 août 1981. A cette réunion assistaient les Docteurs Gaston Arguin, Benoist Boisvert et Jacques Laroche. L'unanimité fut faite pour donner la responsabilité du comité au Dr Benoist Boisvert.

La philosophie du comité fut exprimée lors de cette assemblée et donna naissance à une lettre circulaire à la profession et intitulée: «David et Goliath».

Une assemblée générale conjointe de l'Ordre et de l'Association s'est tenue plus tard au Holiday Inn (centre ville) au cours de laquelle j'ai eu le plaisir d'exposer aux membres présents deux projets: celui des 52 messages intitulés «Le Saviez-vous?», que vous avez reçu dernièrement et qui a pris du temps à voir le jour à cause de certaines contingences en dehors de notre contrôle et la formation du Club des Ambassadeurs, qui demandait la coopération de la profession et qui nous a fait défaut. Sa formation est donc restée en suspens pour le moment.

Au mois de décembre, j'ai proposé la formation de membres de la profession à la présentation télévisée. Cette proposition fut acceptée par le comité administratif. Quelques maisons d'enseignement comme CERAC ont été étudiées et une d'entre elles fut retenue. Un premier groupe de 12 chiropraticiens suivent actuellement ces cours afin de se préparer adéquatement à affronter les journalistes et à faire bonne figure lors d'interviews éventuels.

Une liste de messages furent préparés pour le poste de radio CBF-690. Ces messages chiropratiques sont diffusés gracieusement par ce poste tous les jours vers 13 heures.

La monographie intitulée «Chiropraticien», faisant partie de la banque d'information scolaire et professionnelle fut revisée avec la coopération de Me Louise Taché-Piette. Il s'agit de la monographie distribuée par les orienteurs sur les professions et métiers accessibles aux gradués de Cegep.

Nous avons aussi ajouté un dépliant en demande et qui manquait à la série déjà existante soit celui concernant l'examen périodique et intitulé: «L'examen chiropratique Quand? et Pourquoi?»

Notre année s'est terminée en beauté au Salon de la Femme où l'Ordre avait son kiosque et où le film «Introduction à la Chiropratique» avec Peter Graves était présenté.

Compte tenu du manque d'argent, nous sommes un peu fier du travail accompli et nous croyons avoir ébauché certaines formules de P.R. qui devraient porter des fruits dans les mois qui viennent.

Espérant le tout conforme à la loi et aux règlements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

La direction des communications,

Benoist Boisvert, d.c., directeur
Gaston Arguin, d.c.
Jacques Laroche, d.c.

EDUCATION CHIROPRATIQUE CONTINUE

M. Antoine Mosca, d.c.
Président
Ordre des Chiropraticiens du Québec
Montréal, Québec

Objet: Rapport annuel

Monsieur le Président,

Une deuxième année s'achève pour les cours en orthopédie chiropratique. Chaque bloc de cours nous a permis de mieux évaluer les possibilités ainsi que les limites de notre profession... en somme d'être de meilleurs chiropraticiens.

Comme dans toute chose, le calibre des professeurs a pu varier. Ainsi, des trois professeurs que nous avons eu cette année soit les Docteurs Hogan, Bower et Ackerman; le Docteur Ackerman est sans contredit la perle des professeurs.

Aucun chiropraticien du Québec, si connaissant soit-il, ne pouvait se permettre de manquer le dernier bloc de cours par le Docteur Ackerman. Nous prétendions connaître le genou, mais nous nous sommes vite rendu compte que nous en avions encore beaucoup à apprendre.

J'ai d'ailleurs l'intention de demander au Docteur Ackerman de revenir donner son cours sur les traitements du genou et cette fois, à l'ensemble des chiropraticiens du Québec.

Avec ces trois blocs de cours, nous avons offert à la profession, neuf fins de semaines de cours de qualité. Tous pouvaient s'en prévaloir au même prix que les américains les paient chez eux et ce, sans quitter le Québec.

Plusieurs confrères et consoeurs n'hésitent pas à parcourir de grandes distances, pour assister à ces cours. De plus, le Québec sera représenté cette année à l'assemblée annuelle de l'American Council on Chiropractic Orthopedy à Palm Spring en Californie.

Espérant que ce bref rapport est conforme à la loi et aux règlements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le comité d'éducation
chiropratique continue,

François Brouillet, d.c., responsable
Sylvie Dionne, d.c.

RADIOLOGIE

M. Antoine Mosca, d.c.
Président
Ordre des Chiropraticiens du Québec
Montréal, Québec

Objet: Rapport annuel

Monsieur le Président,

Conformément aux prescriptions de la loi, il me fait plaisir de vous soumettre le rapport succinct des activités du comité dont je suis responsable.

En l'année qui vient de se terminer, notre préoccupation majeure a porté sur l'inspection de l'aspect radiologique des bureaux chiropratiques. Après étude, afin de bien planifier cette inspection, un formulaire a été produit et adressé à chacun des chiropraticiens. Nous avons été très satisfaits de la collaboration des chiropraticiens à nous faire parvenir leur questionnaire dûment rempli.

A partir de la réception de ce document de travail, nous avons pu déterminer les points prioritaires sur lesquels portera l'inspection.

Nous travaillons maintenant à établir un système d'inspection articulé, ce qui consiste, brièvement, à circonscrire les régions d'inspection, choisir des inspecteurs pour chacunes d'elles, les entrainer, définir les échéances et établir les modalités pour le cheminement des rapports de chacun d'entre eux, vers le comité de radiologie.

Tout en vaquant à ses tâches habituelles, le comité est de plus demeuré à l'écoute et a prêté assistance aux nombreux chiropraticiens qui ont sollicité de l'information ou de l'aide concernant la radiologie.

Nous espérons que le présent rapport rencontre votre satisfaction, Monsieur le Président, et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre entier dévouement.

Le comité de radiologie.

Laurent Boisvert, d.c.,d.a.c.b.r.,
f.c.c.r., responsable
Gérard Bérubé, d.c.
Jacques R. Dargis, d.c.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

M. Antoine Mosca, d.c.
Président
Ordre des Chiropraticiens du Québec
Montréal, Québec

Objet: Rapport annuel

Monsieur le Président,

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir un résumé des activités du comité d'Inspection Professionnelle pour l'année 1981-82.

Nous avons visité environ vingt-huit (28) membres de la profession cette année, et la majorité d'entre eux respectaient les normes du Code de Déontologie.

Le comité d'Inspection Professionnelle semble très satisfait de la qualité des soins qui sont dispensés aux patients.

Le nombre d'enquêtes particulières sur la compétence d'un membre	2
Limite du droit d'exercer ses activités pour un certain temps	1

A compter de septembre 1982, nous aurons l'occasion de visiter des chiropraticiens qui sont en pratique depuis environ deux (2) ans.

Nous espérons que ce bref rapport rencontre les normes du Code des Professions et nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments distingués.

Le comité d'Inspection
Professionnelle,

Jacques R. Dargis, d.c., responsable
Charles Labrèque, d.c.
Claude Paillé, d.c.

DISCIPLINE

M. Antoine Mosca, d.c.
Président
Ordre des Chiropraticiens du Québec
Montréal, Québec

Objet: Rapport annuel

Monsieur le Président,

Conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles, il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel du comité de discipline pour la période allant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

- Nombre de plaintes logées en discipline 5

- Nombre de plaintes entendues en discipline 28

La majorité des plaintes entendues cette année ont été logées dans les années précédant la période de ce rapport. Toutefois, malgré les efforts coûteux, je peux maintenant vous transmettre la bonne nouvelle que le comité de discipline est finalement à date dans ses dossiers.

Espérant le tout conforme à la loi et aux règlements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le secrétaire du comité de discipline,

Denis R. Paris, d.c.

SYNDIC

M. Antoine Mosca, d.c.
Président
Ordre des Chiropraticiens du Québec
Montréal, Québec

Objet: Rapport annuel

Monsieur le Président,

Il nous fait plaisir de vous transmettre le rapport cumulatif et complet des activités du syndic pour la période allant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

- Nombre de plaintes reçues	93
- Nombre de plaintes portées devant le comité de discipline	5
- Nombre de différends soumis à la conciliation	aucun
- Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation	aucun
- Nombre de différends soumis au conseil d'arbitrage	aucun
- Nombre de plaintes concernant la pratique illégale	1
- Nombre de plaintes à être logées prochainement en discipline	11

Espérant le tout conforme à la loi et aux règlements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le syndic,

Raymond Lamy, d.c.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

TABLEAU DE L'ORDRE

Permis en vigueur au début de l'année:	545
Permis délivrés au cours de l'année:	26
Membres radiés:	1
Total à la fin de l'année:	569

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

A la fin de l'année financière, le 31 mars 1982, cinq cent soixante-neuf (569) membres étaient inscrits au tableau de l'Ordre.

Leur répartition régionale selon les régions électorales telles que définies dans le règlement délimitant le territoire du Québec en régions aux fins de l'article 64 du Code des professions se lisait ainsi:

Région 01 - Bas St-Laurent/Gaspésie	17
Région 02 - Saguenay/Lac St-Jean	25
Région 03 - Québec	98
Région 04 - Trois-Rivières	62
Région 05 - Sherbrooke	23
Région 06 - Montréal	270
Région 07 - Outaouais	14
Région 08 - Nord-Ouest	14
Région 09 - Côte-Nord	7
Membres hors-Québec	22
Membres non-pratiquants	17
Total:	569

COTISATION ANNUELLE

Due le 1er avril	500$
Membres hors-Québec	50$
Membres non-pratiquants	50$
Nouveaux gradués au prorata des mois	

LES ETATS FINANCIERS

Aux Membres
ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC
Montréal, Qué.

Nous avons examiné les bilans du fonds d'administration générale et du fonds «Information publique» de l'ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC au 31 mars 1982 ainsi que l'état des surplus et déficit et l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration générale pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC au 31 mars 1982 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Vos tout dévoués,

de Carufel, de Carufel & L'Espérance
Comptables agréés

Montréal, Mai 1982

ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GENERALE

BILAN AU 31 MARS 1982

A C T I F

	1982	1981
A COURT TERME:		
Encaisse	$ 97,849	$ 56,074
Dépôts à terme	33,100	-
Débiteurs	16,553	7,083
Stock de documentation - au coût	30,570	29,708
	178,072	92,865
IMMOBILISATIONS:		
Mobilier, équipement de bureau, d'exposition et divers	38,474	35,317
Moins: Amortissement accumulé	23,131	19,295
	15,343	16,022
	$ 193,415	$ 108,887

P A S S I F

A COURT TERME:		
Comptes à payer et frais courus (Note 1)	38,508	81,939
Cotisations 1982-83 perçues d'avance	139,150	138,725
	177,658	220,664
AVOIR DES MEMBRES		
Fonds de réserve	59,600	56,900
Déficit du fonds d'administration	(43,843)	(168,677)
	15,757	(111,777)
	$ 193,415	$ 108,887

ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC

FONDS «INFORMATION PUBLIQUE»

BILAN AU 31 MARS 1982

A C T I F

	1982	1981
ENCAISSE	$ -	$ 3,961
DEPOT à terme	-	15,000
	Nil	18,961

P A S S I F

SURPLUS:		
Solde au début	18,961	93,419
A ajouter:		
Contributions encaissées en 1981-82	-	102,626
Intérêts - revenus	1,628	11,609
	20,589	207,654
A déduire:		
Contributions remboursées	18,963	-
Frais de promotion	-	187,715
Intérêts - revenus transférés au Fonds d'administration générale	1,626	978
	20,589	188,693
Solde à la fin	Nil	18,961
	Nil	$ 18,961

ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC

ETAT DES SURPLUS ET DEFICIT

AU 31 MARS 1982

	1982	1981
FONDS DE RESERVE:		
Solde au 31 mars 1981	$ 56,900	$ 54,100
Permis de pratique émis au cours de l'exercice	2,700	2,800
Solde au 31 mars 1982	$ 59,600	$ 56,900
DEFICIT - FONDS D'ADMINISTRATION GENERALE:		
Solde au 31 mars 1981	(168,677)	(92,132)
A déduire:		
Excédent des revenus sur les dépenses	124,834	(76,545)
Déficit accumulé au 31 mars 1982	$(43,843)	$(168,677)

ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GENERALE

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES

POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1982

	1982	1981
REVENUS:		
Cotisations des membres	$ 264,542	$ 250,637
Cotisations supplémentaires	172,900	-
Permis de radiologie	2,100	4,050
Droits de réintégration	800	625
Droits d'examen et d'admission	3,640	4,824
Cours de perfectionnement	18,420	22,610
Subvention - Gouvernement du Québec (net)	-	971
Intérêts et divers	8,093	6,412
Centre de documentation (Déficit)	6,877	(27,751)
Amendes	25,471	16,399
	502,843	278,777
DEPENSES:		
Salaires et avantages sociaux	55,951	57,742
Jetons de présence et frais de déplacement	65,950	66,491
Fournitures de bureau, papeterie, impression, timbres et divers	32,445	44,451
Abonnements, cotisations et documentation	5,333	7,076
Annonce, publicité et relations publiques	4,845	6,630
Assurances générales	1,146	1,704
Loyer bureau, entretien et locations de salles	33,581	21,212
Frais de déménagement	-	8,687
Location d'équipement	17,758	15,836
Téléphone et télégrammes	23,511	12,867
Dépenses assemblée générale, congrès et journées chiropratiques	2,418	5,207
Répertoire des membres et cahier de référence	939	1,441
Honoraires du syndic et frais divers	21,719	13,681
Frais d'investigation	2,253	1,485
Contentieux: Pratique illégale et discipline	45,476	34,810
Consultations diverses	28,332	9,138
Honoraires professionnels et autres	5,333	4,819
Taxes, licences et permis	1,219	472
Frais d'exposition et kiosque	7,205	10,215
Frais d'examen et étude des dossiers	1,890	7,297
Enseignement et conférenciers	15,808	10,911
Honoraires et déboursés pour publicité (B.C.P.)	-	6,035
Frais de banque et intérêts	1,061	3,110
Amortissement mobilier et équipement	3,836	4,005
	378,009	355,322
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES	$ 124,834	$(76,545)

ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC

COUT D'OPERATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1982

	1982	1981
VENTES DE DOCUMENTS	$ 27,704	$ 29,701
COUT DE PRODUCTION:		
Stock de documentation au début	29,708	27,345
Frais de traduction et conception	7,067	1,660
Papeterie et impression	12,364	42,199
Rédaction de textes et achats de films et livres	1,721	15,956
Fournitures de bureau	537	-
	51,397	87,160
Moins: Stock de documentation à la fin	30,570	29,708
	20,827	57,452
REVENU (DEFICIT REPORTE A L'ETAT DES REVENUS ET DEPENSES à la Page 4	$ 6,877	$(27,751)

ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC

CEDULE DES IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette 31/3/82	Valeur nette 31/3/81
MOBILIER, EQUIPEMENT DE BUREAU, D'EXPOSITION ET DIVERS:				
Solde au 31 mars 1981	$ 35,317	$ 19,295	$ 16,022	$ 18,040
Additions de l'exercice	3,157	-	3,157	1,987
	38,474	19,295	19,179	20,027
Amortissement - 20%	-	3,836	3,836	4,005
Solde au 31 mars 1982	$ 38,474	$ 23,131	$ 15,343	$ 16,022

ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUEBEC

NOTES COMPLEMENTAIRES

COMPTES A PAYER ET FRAIS COURUS:

Dans ce poste on retrouve deux comptes à payer distincts qui totalisent $12,637 et qui font présentement l'objet d'une contestation de la part des administrateurs de l'Ordre.

PASSIF EVENTUEL:

1- L'Ordre fait l'objet d'une action intentée devant la Cour provinciale de Québec pour un montant de $5,800. Cette action a été contestée par l'Ordre.

2- L'Ordre fait également l'objet d'une mise en demeure intentée par un membre pour dépenses non remboursées totalisant $3,260. Ce compte est contesté par les représentants de l'Ordre du fait que ce compte n'est pas justifiée par des pièces adéquates.